ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT
1083 Mézières

Préavis du Comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ci-après ASIJ) au Conseil intercommunal

No. 2/2026

Demande de crédit de CHF 221'600.00 pour financer la réfection des fenêtres de 1991 et l'escalier de secours de l'aile C du Collège du Raffort à Mézières, commune de Jorat-Mézières

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter un crédit de CHF 221'600.00 pour financer réfection urgente des fenêtres de 1991 et l'escalier de secours de l'aile C du Collège du Raffort à Mézières, commune de Jorat-Mézières

1.1 Préambule

Constatant que par manque de pièces de rechange, la réparation des fenêtres des salles de l'aile C est de moins en moins possible, une étude de la qualité des façades de cette partie du bâtiment datant de 1991 a été menée. Cette étude s'inscrit dans une réflexion globale sur le bâtiment du Raffort, dont les diverses parties sont de conception et d'âge variés. Une étude CECB accompagne cette réflexion.

1.2. Constat

Il ressort de l'étude mentionnée ci-dessus que par leur excellente qualité, l'isolation des vitrages et des huisseries peut continuer à donner pleine satisfaction durant de nombreuses années. Le système de tringlerie peut être remplacé sans modification des ouvrants, ce qui permet une économie notable. Les allèges sont à isoler selon les normes actuelles, ce qui peut se faire de l'extérieur, et sans incidence sur l'occupation des classes. Les plaques métalliques typiques de l'architecture d'origine (Architram) peuvent être déposées et avantageusement remplacées par un enduit lisse de même couleur.

L'escalier de secours hélicoïdal ne correspond plus aux exigences en matière de sécurité, et ses balustrades ont dû faire l'objet de nombreuses réparations urgentes. De plus les alentours de son assise au sol sont bancals, au risque de trébucher si l'on ne prend pas suffisamment garde.

2. Descriptif des travaux

Les travaux pourront être menés sans impact majeur sur les utilisateurs du bâtiment.

A l'intérieur aucune baie vitrée ne doit être déposée, et la modification des tringles est ponctuelle et d'une durée limitée élément par élément, classe par classe.

A l'extérieur la pose d'échafaudage sera privilégiée durant des périodes de vacances à seule raison de ne pas déconcentrer les élèves.

La pose de l'escalier de secours métallique en rampes droites et paliers nécessite une intervention de maçonnerie au sol, puis la pose rapide de l'élément fabriqué en atelier. Ces travaux à l'angle mort du bâtiment n'impactent que peu l'utilisation des locaux, sauf le souci d'une continuité de la présence d'une issue de secours.

3. Coût des travaux

- Fenêtres, tringlerie	CHF 41'300.00
- Allèges, isolation et peinture	CHF 46'400.00
- Escaliers, socle et démontage (maçonnerie)	CHF 32'300.00
- Escalier de secours	CHF 81'600.00
- Divers et imprévus (10%)	CHF 20'000.00
Total	**CHF 221'600.00**

4. Crédit

4.1 Financement

L'investissement sera financé par la trésorerie courante

4.2 Amortissement

L'amortissement est prévu sur 30 ans, dès 2027, selon MCH2.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- vu le préavis N° 02/2026 du Comité de direction du 4 février 2026
- vu le rapport de la Commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. **D'autoriser le Comité de direction à effectuer les travaux tels que décrits ci-dessus.**
2. **D'octroyer au Comité de direction un crédit extrabudgétaire de CHF 221'600.00.**
3. **De financer ce montant par la trésorerie courante.**

Au nom du Comité de direction

Christophe Balissat
Président

ASIJ Comité de Direction

Fabienne Blanc
Secrétaire